

L'ÉCHEC CUISANT DE LA PROHIBITION

Bruno VALKENEERS¹

La prohibition vise à interdire la détention, l'usage et le commerce de certaines drogues. La promotion de cette politique repose sur deux arguments principaux : le premier concerne la protection de la santé, le second, l'ordre public. En effet, la propagande prohibitionniste nous répète depuis le début du XX^{ème} siècle que les substances visées par l'interdit sont nocives pour la santé de l'individu qui les consomme. Par extension, elles représentent également une menace pour la paix sociale ; Une menace incarnée par l'individu sous influence. Ce jugement justifie l'éradication des produits stupéfiants de la sphère privée et de la sphère publique. "Un monde sans drogue" est possible, prétend la prohibition. Avouons qu'il y a de quoi sourire. Depuis le début de la croisade contre les drogues, on n'a cessé de consentir des efforts de plus en plus considérables à la répression sans jamais avoir pu endiguer l'expansion du phénomène "drogue". Au contraire, la répression a provoqué la mutation du marché et la diversification de l'offre comme de la demande. Et, malgré l'échec cuisant de cette politique, malgré les conséquences désastreuses de l'interdit sur le plan social et sanitaire, la prohibition se perpétue.

Un monde sans drogues est une utopie

Depuis que la répression a pris pour cible les grandes organisations criminelles internationales, on a assisté au développement de nouvelles tendances sur le marché des drogues illégales. On peut citer par exemple, l'expansion et la diversification des cultures illicites, la décentralisation des grandes organisations, l'apparition de nouvelles petites structures, l'éclatement du marché à travers le développement du poly-traffic et du poly-usage ou encore la prévalence des stimulants de synthèse.

Parallèlement à la mutation du marché,

s'est développé le phénomène qualifié de "mal gouvernance" par la banque mondiale, c'est-à-dire le développement de la corruption et de la criminalité. Ce phénomène joue un rôle central dans le développement des trafics de drogues. Il existe des pays où l'alliance entre Etat et structure du crime est tellement importante qu'elle en devient essentielle. En Russie, par exemple, on estime que 70 % du système bancaire est contrôlé par la mafia russe. Le va et vient du balancier entre activités légales et illégales a aussi renforcé des mentalités qui conçoivent l'utilisation des pratiques mafieuses comme une réponse à la crise, comme un moyen de dépasser des handicaps liés à la mondialisation et de se plier, du moins sur papier, aux exigences de l'ajuste-

Mots-clés

- prohibition
- commerce illégal, criminalité
- morale
- contre-productivité
- utopie

1. Coordinateur de la Liaison Antiprohibitionniste.

2. "Note politique du gouvernement fédéral sur la problématique de la drogue", p. 11, 19.01.2001.

3. Th. Szasz, "La persécution rituelle des drogués, boucs émissaires de notre temps", Paris, Ed. du Lézard, 1995, p. 40.

4. F. Caballero, "Une alternative à la prohibition des drogues : la légalisation contrôlée", in Association Française pour les Nations-Unies, "L'ONU et la drogue", Paris, Ed. A. Pédone, 1995, p. 99.

ment structurel et de faire face à leurs dettes à l'égard des banques occidentales et du FMI.

La répression ne peut mettre fin au marché illégal des drogues, c'est un constat, une évidence. On ne pourra jamais enrayer, par la force, l'offre et la demande en substances illicites, c'est un fait et prétendre l'inverse revient à croire en une utopie. C'est d'ailleurs le constat du gouvernement fédéral belge, lorsqu'il émet certaines recommandations sur la politique à mener en matière de drogues. "Une société sans drogues étant une utopie, il faut donc concentrer nos efforts sur des objectifs plus réalistes, comme prévenir les toxicomanies précoces, lutter contre la conduite de véhicules sous l'influence des produits visés, retarder la consommation ou la contrôler, réduire l'abus des substances en cause".²

Cependant, on entendra encore et toujours des individus proclamer leur conviction qu'un monde sans drogue est toujours possible. Ce fut la déclaration de Pino Arlacchi (ex-directeur exécutif de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants des Nations Unies) lorsqu'il présenta la nouvelle stratégie internationale de lutte contre les drogues en 1998. Et de définir l'année 2008 comme date butoir pour accomplir cet objectif.

Faut-il entendre ce cri ou l'écouter ? Il faut l'entendre car il est l'expression d'une préoccupation fondée sur un ensemble de valeurs qu'il est bon de respecter au sens du principe de la liberté d'expression, bien entendu. Écouter le discours prohibitionniste le plus extrême dans le sens de suivre la norme qu'il impose, il ne faut plus. A ce sujet, j'adopte une attitude partisane et je m'insurge contre la légitimité d'une norme fondée davantage sur des principes moraux que sur des faits avérés. Je milite contre les moyens mis

en œuvre pour faire valoir une politique dont la contre-productivité est évidente. Il ne s'agit plus d'entrer dans une polémique opposant deux systèmes de valeurs, pas forcément si différents, il s'agit d'adopter une attitude pragmatique par rapport à une réalité sociale et sanitaire.

Une norme sans fondement scientifique

On ne peut pas nier la toxicité des produits, certains sont plus dangereux pour la santé que d'autres. Ainsi, des études scientifiques mettent en évidence la plus grande toxicité de l'alcool par rapport au cannabis. Pourtant, l'alcool est légal et le cannabis est prohibé. L'exemple est cliché tellement il a été développé dans les débats. Mais, il fait vaciller la distinction opérée entre les drogues légales et illégales sur une prétendue base scientifique. La toxicité intrinsèque d'une substance n'est donc pas déterminante dans la détermination du degré de répression ou de laxisme que l'on manifeste face à son utilisation. Les facteurs sont principalement d'ordre culturel, politique et économique. Selon Th. Szasz, le problème est presque entièrement religieux ou moral. La très grande différence entre l'héroïne et l'alcool, entre le cannabis et le tabac, ne serait pas chimique mais cérémonielle. Selon le psychiatre américain, on évite l'héroïne ou le cannabis non parce que ces substances sont plus dangereuses que l'alcool ou le tabac, mais parce qu'elles sont plus impies. Ce sont de mauvais rituels car provenant de cultures étrangères.³ Quant à Francis Caballero, il considère que la classification actuelle présente une étrange logique Nord-Sud, où les drogues du Nord sont encouragées, voire ritualisées, et les drogues du Sud, combattues, voire diabolisées.⁴

Que la norme en vigueur n'ait pas de fondement scientifique cela importe peu, finalement. L'idée selon laquelle les drogues illégales ne sont pas plus néfastes que celles que les sociétés occidentales encouragent à consommer, ne peut être entendue car le fait de considérer les drogues illégales comme particulièrement nocives renforce la légitimité de la prohibition. Le philosophe A. Comte-Sponville, déclare que si la drogue entraînait tous les usagers dans une galère aussi infernale que certains le prétendent, "(...) Il y a beau temps que l'on ne se droguerait plus".⁵

Nous déduisons une norme du système de valeurs auquel adhère une société. Qu'elles s'inscrivent dans la loi ou restent informelles, les normes définissent ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans telle ou telle circonstance ainsi que la sanction à laquelle s'expose celui qui ne la suit pas. "Un type de comportement peut se développer à un moment donné dans une société, jusqu'à ce que quelqu'un s'en alarme, décide que cette conduite transgresse une valeur fondamentale, et parvienne à imposer son point de vue pour qu'une nouvelle norme soit érigée, qui proscriera ce comportement".⁶ L'histoire de la genèse de la prohibition aux Etats-Unis jusqu'à son internationalisation illustre bien ce processus.

Considérons la prohibition américaine de l'alcool au début du XX^{ème} siècle. L'alcool était présenté comme un produit dangereux et destructeur. Tous les problèmes sociaux qui sont attribués actuellement aux drogues illégales, l'étaient à l'alcool. En 1919, le "Volsteadt Act"⁷ fut voté. De nombreuses mesures pénales furent prises pour combattre l'usage de l'alcool. Il s'agissait de proscrire ce comportement en ce qu'il transgresserait trois valeurs fondamentales de la société américaine fortement

imprégnée de l'éthique protestante. D'abord il faut toujours rester maître de soi ; Or l'alcool altère fortement notre capacité à garder le contrôle de nos actes. Ensuite, l'utilitarisme américain réprovoque la recherche de l'exaltation pour elle-même. Enfin, d'un point de vue humanitaire, l'alcool nuit à la santé du consommateur et au bien-être de ses proches.

Mais, cette "nouvelle" norme à l'époque a rapidement mené à l'amplification du phénomène qu'elle était censée combattre : contrebande, corruption, criminalité organisée,... A cela s'ajouta la règle de consommation systématiquement observée dans un contexte prohibitionniste, à savoir l'utilisation d'une voie d'absorption qui assure un effet pharmacologique maximal avec une quantité minimale de produit. Lorsqu'en 1932, la prohibition fut abrogée, le problème de la consommation d'alcool ne prit pas l'envergure que l'on redoutait à l'époque et que certains redoutent aujourd'hui lorsqu'ils refusent d'envisager "la légalisation des drogues illicites".

Alors pourquoi, à partir de 1935, le Federal Bureau Of Narcotics (FBN) de Harry Anslinger part-il en croisade contre la Marijuana ? Selon le sociologue américain Howard. S. Becker, le FBN aurait poursuivi ses propres fins. Il aurait assuré sa survie et son développement en annexant un nouveau domaine de compétence. Pour cela, le FBN alimentera les médias de chiffres alarmants et de faits sanglants relatifs à la diffusion de la marijuana et à ses conséquences, pour montrer que ses consommateurs transgressent les trois valeurs cardinales de la société américaine.⁸ Avec le vote du "Marijuana Tax Act" en 1937, le FBN parvient à produire un nouvelle norme, donc une nouvelle catégorie de déviants : les fumeurs de marijuana. Selon Jack Herer les motivations du FBN sont

5. A. Comte-Sponville, "La grande illusion", in Revue Autrement, série mutation, Paris, 1989, n° 106 pp. 69-70.

6. Patrick Peretti-Wattel, "Cannabis, ecstasy : du stigmatisme au déni", Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 2005, p. 107-108.

7. Amendement de la Constitution américaine par lequel il fut interdit de fabriquer et de vendre de l'alcool.

8. Patrick Peretti-Wattel, "Cannabis, ecstasy : du stigmatisme au déni", Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, p. 109.

9. Jack Herer, "L'Empereur est nu", traduit de l'américain par I. Chapman, W. Desmond et M-C Elsen, Ed. Du Léopard, France, 1992.

10. "Note politique du gouvernement fédéral sur la problématique de la drogue", 19.01.2001.

11. Idem.

multiples : raciales tout d'abord, dans un climat de xénophobie à l'égard des immigrés mexicains, réputés pour fumer de la marijuana et devenus indésirables suite à la grande dépression. Economiques et commerciales ensuite, l'attitude du FBN aurait été commanditée par l'industrie pétrochimique (Dupont De Nemours entre autres) inquiète de l'expansion de l'industrie du chanvre.⁹ A quoi il convient d'ajouter certaines considérations corporatistes (le monopole de la délivrance de stupéfiants cédé aux médecins contribue à leur donner une reconnaissance forte) ; politiques (la guerre à la drogue sert de prétexte à nombre d'ingérences militaires) ; policières (la prohibition des drogues reste l'alibi privilégié du contrôle de certaines minorités ; religieuses (en interdisant, il s'agissait de répandre dans toute la société l'idéal puritain d'abstinence).

Une fonction contre-productive

Nous l'avons vu, la prohibition est fondée sur un ensemble de valeurs et de considérations pas forcément légitimes, dans le sens où elle poursuivrait l'intérêt général et la promotion de la santé. Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui font ce constat. Au regard des effets pervers provoqués par cette idéologie en termes de santé publique et de bien-être social, il convient de s'interroger sur la fonction réelle de la prohibition dans une société démocratique.

La prohibition n'est pas un modèle de prise en charge de la toxicomanie, sa fonction est nulle en terme de promotion de la santé publique. Elle a pour effet l'exact opposé de ce qu'elle ambitionne :

- L'illégalité de l'acte de consommer implique la marginalisation (prison, difficultés de (re)trouver du

travail,...).

- Le coût prohibitif des produits engendre une précarisation sociale de certains usagers de drogues.
- La prise de produits hors cadre culturel et social renvoie à l'usager une image négative de lui-même et peut engendrer une déresponsabilisation de l'individu (délinquance).
- La prohibition contribue à un frelatage et à une méconnaissance des produits (coupés, non contrôlés, diabolisés,...).

La prohibition des drogues est contre-productive, comme c'était le cas avec l'alcool aux Etats-Unis. A partir de ce constat, l'idée de réglementer le marché pour une approche pragmatique du phénomène de drogues devrait progresser. Elle est de mieux en mieux considérée en tant qu'alternative envisageable mais rien ne change.

Sur le fond, l'interdit pénal en matière de drogues représente le moyen unique d'imposer une norme claire, de plus en plus floue d'ailleurs. Au niveau de la forme, les choses évoluent, "nous ne sommes plus sur le tout répressif". En Belgique, le gouvernement Fédéral plaide en faveur d'une approche globale et intégrée du phénomène de drogues.¹⁰ Les objectifs fixés sont : une baisse du nombre de citoyens dépendants ; une diminution des problèmes physiques et psychosociaux que peut engendrer l'abus de drogues ; une diminution des conséquences négatives du phénomène de la drogue pour la société (parmi lesquelles les nuisances sociales).

Nous sommes entré dans une ère où la prohibition consiste en une politique basée sur trois piliers : la **prévention** pour les non consommateurs et les consommateurs non problématiques ; l'**assistance, réduction des risques et réinsertion** pour les consommateurs problématiques ; et la **répression** pour les producteurs et les trafiquants.¹¹

On aménage une idéologie par rapport à une situation évolutive sans profondément remettre en cause son fondement principal. On répond ainsi à l'urgence du désastre sanitaire provoqué par l'interdit pénal, celui que l'on ne peut plus nier, sans véritablement envisager une alternative responsable. On donne un nouveau sens à la fonction première de la prohibition. Pour promouvoir la santé, on médicalise le discours. Le consommateur n'incarne plus le personnage diabolique protagoniste du fléau de la drogue. Il représente la victime de ce fléau qu'il convient d'assister plutôt que de réprimer. Il est malade s'il présente les symptômes d'une consommation problématique, l'intervention du pénal est ainsi justifiée dans le but d'orienter l'individu vers la voie thérapeutique. A l'opposé, on trouve le consommateur non problématique. On opte pour une nouvelle catégorie, d'un côté le consommateur problématique et de l'autre, le consommateur "récréatif". Tout comme on oppose les drogues dures aux drogues douces. Des interconnexions sont établies entre ces deux catégories.

Pour l'usager récréatif de drogues

douces, le législateur suggère aux parquets le classement sans suite des affaires concernant la détention d'une faible quantité de cannabis en vue de la consommation personnelle, par exemple. S'il est problématique, la réponse de la prohibition sera thérapeutique. Pour l'usager de drogues dures la réponse sera forcément pénale. Toutefois, s'il n'est jamais interpellé par la police, il n'a aucune chance de se voir prononcer une peine, cela va de soi. Dans ce cas, il transgresse un interdit contre-productif en terme de santé. Mais, tout de même, on lui propose une offre de service de soin, de prévention et de réduction des risques. Par exemple, un usager peut faire tester ses pilules d'ecstasy de manière anonyme, échanger les seringues usagées, ... Heureusement, c'est une très bonne chose d'opter pour une attitude pragmatique, il faut l'encourager.

Sommes-nous pour autant en train de vivre un tournant dans l'histoire de la prohibition ? Je ne le pense pas. Tout au plus nous accommodons une idéologie par essence figée dans l'absurde d'une certaine morale. Et la tradition est perpétuée répétant les mêmes erreurs.

Formation

L'asbl Modus Vivendi organise des formations de 3 jours à l'approche de la réduction des risques liés à l'usage de drogues. Ces formations s'adressent à tout professionnel susceptible de rencontrer des usagers de drogue dans le cadre de sa pratique. Qu'est ce qu'une drogue ? Quels sont les différents usages de drogues ? Quels sont les risques liés à ces usages ? Comment réduire ces risques ? ... Telles sont, entre autres, les thèmes qui seront abordés lors de ces journées.

Prochaine session : les 18, 19 et 25 avril 2006, à 1050 Bruxelles (60 / personne).

Renseignements et inscription : vinciane.saliez@modusvivendi-be.org, tél. : 02/644.22.00.
D'autres modules de formation "à la carte" sont possibles !